

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François

Municipalité du Canton de Cleveland

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté,
lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021,
le RÈGLEMENT NUMÉRO 579 intitulé :**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE
DE LA RUE ORFORD ET DU DOMAINE PICKEN**

Toute personne intéressée, peut consulter le dit règlement en se présentant au secrétariat de l'Hôtel de ville, au 292 Chemin de la Rivière, durant les heures normales de bureau.

Donné à Canton de Cleveland, le 6 juillet 2021

Camille Auble
Directeur général / secrétaire trésorier